

POURQUOI

VOTER?



Voter a une incidence sur la vie de chaque paysan, même s'il ne fréquente pas les chambres d'agriculture



Si un syndicat à vocation générale agricole* fait plus de 10% dans le collège exploitant aux élections chambre d'agriculture, il obtient un droit à siéger dans des instances essentielles dans la vie des paysans et pour lesquelles l'approche peut être très différente d'un syndicat à l'autre. Par exemple (et entre autres):

- Les commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) qui donnent leur avis sur les projets d'installation des futurs agriculteurs et les aides DJA, les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations, les demandes d'autorisations d'exploiter
- Les comités techniques SAFER pour la vente des terres agricoles
- Les tribunaux des baux ruraux qui tranchent en cas de problèmes de fermage
- Le fonds Vivea qui permet de former les paysans et ceux en devenir.

Voter aux élections chambres permet d'avoir dans ces lieux clefs des femmes et des hommes qui défendent les fermes à tailles humaines, les nouveaux paysans plutôt que l'agrandissement excessif de certaines exploitations, les formations qui vont plus dans l'esprit d'une agriculture paysanne que du pilotage de drones et y compris pour les futurs paysans (ce qui est menacé aujourd'hui).

* Confédération paysanne, Coordination rurale, FNSEA- JA, Modef.



Voter, c'est orienter les politiques nationales, soit vers une agriculture paysanne, soit vers une agriculture industrielle

Les syndicats ne servent pas « à rien » dans le monde agricole: ce sont eux qui ont le pouvoir d'en dessiner les contours!

Si un syndicat fait plus de 10% dans le collège exploitants chambre d'agriculture dans au moins 25 départements, il acquiert aussi une représentativité nationale. Il pourra alors siéger dans les instances qui influent sur les politiques agricoles nationales: orientation des financements agricoles, des politiques environnementales en agriculture ou des filières par exemple.

À l'échelle nationale, le fait d'être le premier, le deuxième ou le troisième syndicat aura aussi toute son importance: certains se souviennent de cette réaction d'un président de la République: « C'est séduisant le projet de la Confédération paysanne... Ils pèsent combien Monsieur le ministre? 20%.... Ah... c'est fâcheux... »

Il est possible de changer cette réponse assez facilement par un vote qui pourra orienter les politiques agricoles vers une agriculture paysanne ou vers une agriculture industrielle.

VOTER PERMETTRA
D'ORIENTER LES POLITIQUES
AGRICOLES DE DEMAIN



➔ **Avec un budget consolidé de 702 millions par an, les chambres d'agriculture ont un poids réel dans l'orientation du développement agricole**



Les chambres sont de plus en plus des lieux de passages obligés pour les agriculteurs : aides à l'installation, conseil aux agriculteurs sur la réglementation, la commercialisation, l'environnement, etc. Les décisions qui s'y prennent dessinent donc le monde rural de demain.

Le collège exploitant est essentiel car il est majoritaire et il détermine la représentativité nationale des syndicats.

Aujourd'hui, c'est l'union FNSEA-JA qui dirige la majorité des chambres et oriente les politiques agricoles locales et nationales.

POURQUOI LES ADEAR SE MOBILISENT POUR LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

> **Parce dans notre travail quotidien d'accompagnement, nous réalisons qu'il serait bien plus difficile d'installer de nouveaux paysans sans paysans de la Confédération paysanne** habilités à siéger dans les CDOA ou les Comités SAFER, pour défendre une installation contre un agrandissement excessif par exemple. Or c'est le résultat aux élections chambres qui détermine leur présence dans ces lieux de décisions!

> **Parce que nous savons aussi que c'est par les luttes syndicales de la Conf'** que se sont gagnés les droits du fermage, la reconnaissance du statut de conjoint, le moratoire sur les OGM, la liberté vaccinale ou encore la bataille contre la viande aux hormones...

> **Nos actions sont complémentaires** pour une agriculture paysanne et pour la défense des paysans : les élections chambres sont un moment décisif pour l'avenir de l'agriculture, nous ne voulons pas passer à côté.

S'abstenir ?

À chaque élection, de moins en moins d'agriculteurs votent pour décider des orientations des politiques agricoles : le taux d'abstention a augmenté de dix points entre les deux dernières élections chambre.

Mais voyons le verre à moitié plein : 54 % de participants seulement aux dernières élections, ça laisse une belle marge de progression pour défendre vos idées aux prochaines!

Nous gardons aussi espoir que les revendications de la Conf' pour le droit de vote des cotisants solidaires ATEXA soient entendues d'ici là.

Comment voter ?

Pour voter il faut être inscrit sur les listes électorales.

Renseignez-vous dès l'été sur les nouvelles procédures d'inscription auprès de votre mairie ou de la Conf'.

Le vote se fait ensuite par correspondance ou en ligne et se clôt au 31 janvier 2019. Pour voter dans le collège 1, il faut être chef d'exploitation, conjoint ou aide familial.